

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet**

En exercices : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents : 9 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants : 12 Date de Convocation du Conseil Municipal : 7 juillet

Etaient présents : MMES Christelle METAYE – Ludivine CRESSON - Stéphanie ARMAND -

MM. Mikaël MOINET – Gérard AUXIRE – Patrick CHALMETTE - David DA SILVA - Mathieu MAROCHAIN - Maurice MEKIES.

Étaient absents excusés : Gaëlle BRUNET qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET - Fabien CHABOISSEAU– François PULLY - Brigitte BOURSQUOT qui a donné pouvoir à David DA SILVA - David BERTONNIERE qui a donné pouvoir à Ludivine CRESSON - Martine HERVEAU

Secrétaire de Séance : Mathieu MAROCHAIN

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 13 juin, aucune remarque n'est formulée, il est approuvé.

2022 25 Subvention exceptionnelle à l'association « Les Croquenots »

Suite au report de la « frairie » initialement prévue les 18 et 19 juin, pour cause de canicule (plan ORSEC) l'Amicale Nieulaise, en charge de l'organisation de cette fête nieulaise a rencontré le maire afin de lui faire part de ses doléances.

Le maire explique à l'assemblée que les plaintes, les demandes ainsi que les attitudes de l'association envers la municipalité ne lui paraissent pas justifiées ni honnêtes. Il annonce que cette année, cette fête ne sera pas mise en place par l'association et assume pleinement ce choix.

Le maire a sollicité des associations nieulaises pour maintenir ce projet, soutenu par la commune. L'ensemble des associations consultées sont favorables à contribuer à la bonne réalisation de cette fête traditionnelle.

L'association « Les croquenots » sera, cette année porteuse du projet, dans l'attente de la création d'un comité des fêtes pour l'année prochaine.

Afin de pallier aux différentes dépenses relatives à l'évènement le maire propose de verser une subvention exceptionnelle « aux croquenots » d'un montant de 3500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette subvention.

Pour : à l'unanimité.

Questions diverses :

- NEANT

Séance terminée à 21h10.